

# le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://RdC.IFrance.com/> Courrier électronique : [Adfe\\_Lux@hotmail.com](mailto:Adfe_Lux@hotmail.com)

## Editorial

*«Je veux l'insécurité et l'inquiétude. Je veux la tourmente et la bagarre»*

*(Extrait de la prière du Para)*

Le Figaro a publié au début de ce mois les extraits du projet de loi sur la sécurité intérieure préparé par Nicolas Sarkozy avant que la version finale de ce texte ne soit arrêtée par le gouvernement.

Pour ce qui concerne la méthode, je pense qu'au lieu d'organiser des fuîtes dans la presse pour tâter le point de vue de l'opinion quelques jours avant de prendre une décision, il serait préférable d'organiser un débat public ordonné sur les questions qui peuvent susciter la controverse. Le gouvernement serait alors mieux à même d'arrêter une position éclairée. C'est la démarche suivie par la Commission européenne qui, avant d'arrêter des initiatives réglementaires majeures, publie un "livre vert" présentant les différents aspects des problèmes à traiter, les options susceptibles d'apporter les solutions et invite toutes les parties intéressées - y compris le citoyen de base - à exprimer leur point de vue dans des délais raisonnables.

Sur le fond, les bonnes feuilles du Figaro m'ont ravi. Elles m'ont rajeuni de plus de 30 ans en me rappelant l'époque où les gendarmes couraient la bande de jeunes - honnêtes et respectueux des lois - que constituaient des adolescents en recherche de leurs premiers émois amoureux dans un village rural. Sous tante Yvonne (l'épouse du Général), nos parents nous donnaient la permission de 21 heures, 22 heures voire minuit pour nous permettre de nous retrouver.

La Mairie ne nous avait pas autorisés à nous rassembler dans la salle des fêtes (vous n'allez pas gaspiller l'argent des contribuables en consom-

mant de l'électricité !). Alors nous nous retrouvions sous le pont de la gare, lieu où le vacarme des trains nous protégeait du risque d'être accusés de tapage nocturne. Régulièrement les gendarmes nous interpellaient : "Vos papiers". Ils menaçaient de couper les cheveux trop longs des garçons (c'était le temps des Beatles), ils nous accusaient d'infractions que nous n'avions pas commises puis nous obligeaient à nous disperser. C'était un véritable harcèlement qui suscitait dans nos jeunes esprits révolte et volonté de vengeance.

Fort heureusement, tous les membres de la «bande» vivaient dans des familles équilibrées qui ont su les accompagner pendant leur crise d'adolescence. Dans d'autres circonstances, peut-être certains d'entre nous seraient-ils tombés dans la délinquance par haine d'une société jugée trop répressive.

Sans nier le caractère insupportable des actes d'incivilité qui empoisonnent aujourd'hui la vie des cités ni l'existence de nouvelles formes de délinquance qui doivent être réprimées, je m'interroge sur l'efficacité d'une politique qui privilégie la menace et le bâton plutôt que le dialogue et la prévention.

Créer de nouveaux délits ou aggraver les peines, alors que le code pénal actuel permet déjà de sanctionner la plupart des infractions décrites dans les bonnes feuilles du Figaro, ne me semble pas être la démarche la plus efficace, même si elle a le mérite de rassurer l'opinion.

La répression est toujours un échec : échec de celui qui est tombé dans la délinquance, échec de la société qui n'a pas su lui offrir une autre perspective.

Je crois davantage aux vertus de la prévention, au travail de terrain des éducateurs et à l'animation de la vie des quartiers par des équipes municipales intelligentes.

## Billet d'humeur

J'en ai marre que des conducteurs squattent la voie du milieu sur l'autoroute, que d'autres foncent dans le brouillard et que l'on n'ait pas le courage politique de considérer comme un crime et non un simple délit les actes des inconscients du volant qui sont à l'origine de vies brisées à jamais. J'en ai assez de la médiocrité qui envahit le monde, du vide sidéral des journaux télévisés, de la démagogie, de la cécité d'une partie des politiques, de ces électeurs qui oublient plus vite les dérapages d'un élu que ceux d'un jeune qui n'est pas né du bon côté. J'en ai assez que l'on privatise toujours les bénéfices et que l'on nationalise les pertes (que de renflouements d'entreprises insouciantes, aux frais des contribuables), que l'Etat se décharge d'une partie de ses responsabilités sur les associations; que demain les bénévoles se mettent à cultiver leur jardin et c'est tout un pan de l'aide sociale qui s'écroule ! Je ne peux plus entendre que l'euro a fait monter des prix: comment une simple conversion peut-elle expliquer la valse des étiquettes ? Les véritables responsables ne sont-ils pas une partie de ceux qui fixent librement leurs revenus et dont nous dépendons au quotidien.

Et que dire de ce que les "va-t-en guerre" nous préparent ? Pourquoi un pays en particulier devrait-il respecter les résolutions de l'ONU alors que d'autres n'en ont cure ? Le pétrole y serait-il pour quelque chose ?

L'Union Européenne vient de permettre à ses Etats membres de signer avec les USA un accord bilatéral accordant l'immunité aux diplomates et militaires américains ? La Cour Pénale Internationale pourra poursuivre les auteurs de crimes de guerre sauf ceux de nationalité américaine ! Faut-il y voir un lien avec l'Irak ?

Après cet inventaire à la Prévert, et je vous fais grâce de ne pas le poursuivre, je vais profiter des belles couleurs de l'automne pour trouver la sérénité et continuer le chemin.

Serge Lustac

Anita Petersheim



## Entretien avec Janine Nimax

*Janine Nimax est établie au Grand-Duché de longue date. Cette intrépide compatriote, férue de moto et d'aviation, a mis son énergie au service de divers engagements associatifs.*

**RdC :** Comment êtes-vous arrivée à Luxembourg et qu'est-ce qui motive votre engagement associatif ?

**J. N. :** J'ai rencontré mon mari, de nationalité luxembourgeoise, sur les bancs de l'université, au University College London. Je me suis naturellement établie avec lui au Grand-Duché. Au début, l'intégration n'était pas très facile. Dans ces années d'après-guerre - 1956 - très peu de femmes universitaires, dans mon cas, professeur, ou autres continuaient à exercer après leur mariage, d'autant que je devais me rendre à Thionville, chaque jour au Lycée Hélène Boucher où j'ai fait toute ma carrière, de 1954 à 1989. Très vite, mon mari et moi nous sommes engagés, avec « notre cœur à gauche », mais sans jamais appartenir à un parti politique : fondation de la Ligue de l'Enseignement luxembourgeoise, introduction des cours de morale laïque au lycée, avec un ministre de l'Education Nationale cléricale, et plus récemment la fondation de « Liberté de conscience » et j'en passe. Mais toutes les bonnes choses ont une fin. Erny, mon mari, nous a quittés en 1996. Et comme mon pays d'adoption était devenu « mon pays », j'ai continué notre sacerdoce, en souvenir de celui que j'avais toujours soutenu dans ses engagements.

**RdC :** Quelles sont les circonstances qui vous ont conduite à vous intéresser plus particulièrement à la situation des réfugiés des Balkans ?

**J. N. :** Le point de départ a été la rencontre fortuite d'une famille de Kosovars en 1998 à l'hôtel Ibis. J'avais été frappée par la tristesse et la dignité des enfants qui jouaient sagement. Cette famille est toujours la mienne aujourd'hui.

J'ai cherché à apporter un soutien en fonction de mes compétences et me suis portée volontaire pour animer les cours de Français organisés par Caritas pour les demandeurs d'asile fraîchement arrivés, sans aucune notion de la langue. Par la suite, j'ai adhéré à l'adfe, suite à la lecture du Républicain du Coin et par cet intermédiaire j'ai été mise en rapport avec l'Asti (Association de soutien aux travailleurs immigrés) dont je suis devenue membre et collaboratrice bénévole active.

**RdC :** Faut-il adhérer à une association pour mener une action efficace ?

**J. N. :** Oui, certainement ! Au départ, ces familles déracinées étaient isolées et désespérées. Les hommes avaient perdu espoir et vivaient dans la crainte du refoulement de leur famille dans un pays dévasté. Ce sont les femmes, soucieuses de la scolarisation de leurs enfants qui ont pris le parti de l'intégration. Seule, je ne pouvais répondre à tous les problèmes des familles que j'avais rencontrées.

Grâce à l'action de l'Asti et d'autres associations auprès des autorités luxembourgeoises, la plupart des familles qui souhaitaient rester au Grand-Duché ont pu régulariser leur situation et leurs enfants sont aujourd'hui bien intégrés dans la société luxembourgeoise. Je ne pense pas que le gouvernement aurait proposé cette régularisation sans les interventions, la campagne de presse et les manifestations parfois spectaculaires des associations humanitaires. Il est vrai cependant que l'absence d'un accord de réadmission avec l'ex-Yougoslavie laissait peu de marge de manœuvre au gouvernement pour refuser cette solution de bon sens.

**RdC :** Alors maintenant le problème est réglé ?



**J. N. :** Non ! C'est la situation d'un millier de Monténégrins qui nous préoccupe aujourd'hui. Ils étaient menacés d'expulsion le 6 août. A nouveau, l'intervention des associations humanitaires a conduit le gouvernement à reporter cette décision. Mais il faut rester vigilant et les aider à trouver un emploi, un logement dans la perspective d'une régularisation.

### PRIMES D'ENCOURAGEMENT DE L'ETAT LUXEMBOURGEOIS POUR ETUDES SUPÉRIEURES

Des primes d'encouragement sont accordées par l'Etat luxembourgeois aux étudiants domiciliés au Grand-Duché qui ont accompli leur cycle d'études supérieures (y compris à l'étranger) dans la durée officiellement prévue par le curriculum, une dérogation étant prévue pour le premier cycle dont la durée peut être majorée d'un an. La prime de 1<sup>er</sup> cycle est de 1000 Euros, celle de 2<sup>ème</sup> cycle de 2.000 Euros et celle de 3<sup>ème</sup> cycle de 2.000 Euros par an, jusqu'à concurrence de 8.000 Euros. Comme tous les autres citoyens de l'Union, les étudiants français établis au Grand-Duché qui poursuivent des études en France ou dans un autre pays peuvent bénéficier de cette prime.

Les primes doivent être demandées à la fin de chaque cycle, au plus tard un an après l'obtention du diplôme.

Renseignements : Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur, 280 route de Longwy à Luxembourg ☎ 4564641



### LA PROCÉDURE D'ADOPTION ENDROIT LUXEMBOURGEOIS

*Suite de l'article publié  
dans le RdC n°23*

1) Devant quel tribunal doit être portée la demande d'adoption ?

Devant le tribunal d'arrondissement :

- du lieu de résidence du requérant lorsque celui-ci réside au Grand-Duché de Luxembourg;
- du lieu de résidence de la personne dont l'adoption est demandée lorsque le requérant réside à l'étranger;
- choisi au Grand-Duché de Luxembourg par le requérant lorsque celui-ci et la personne dont l'adoption est demandée résident à l'étranger.

2) Comment saisir le tribunal d'une demande en adoption ?

Le tribunal est saisi de la demande par une requête d'avocat contresignée par l'adoptant, l'adopté s'il est âgé de plus de quinze ans, et les personnes dont le consentement est requis.

La requête et les pièces à l'appui sont communiquées au Procureur d'Etat qui prend des conclusions écrites.

3) Comment se fait l'instruction de la demande ?

L'instruction de la demande et les débats ont lieu en chambre du conseil en présence du ministère public.

Par contre, la décision prononçant ou rejetant l'adoption est prononcée en audience publique.

4) La décision statuant sur l'adoption doit-elle être motivée ?

La décision prononçant ou re-

fusant l'adoption doit être motivée.

La juridiction saisie devra pour ce faire non seulement vérifier que les conditions de la loi sont remplies mais encore qu'il existe de justes motifs et que l'adoption présente des avantages pour l'adopté. C'est donc l'intérêt de l'enfant que les juges doivent rechercher.

Ainsi, la Cour a jugé que les avantages résultant pour un enfant d'une légitimation post nuptias prévalent sur ceux découlant d'une adoption plénière.

5) Que doit contenir la décision prononçant l'adoption ?

Elle doit préciser s'il s'agit d'une adoption plénière ou simple et en outre mentionner l'identité complète de l'adoptant et de l'adopté, la date du dépôt de la requête en adoption, le nom patronymique et les prénoms que portera l'adopté.

S'il s'agit de l'adoption plénière de l'enfant du conjoint de l'adoptant, la décision devra contenir en outre l'indication des nom et prénoms du conjoint à l'égard duquel subsiste la filiation d'origine de l'adopté.

Le dispositif de la décision prononçant l'adoption est transcrit à la requête du ministère public sur les registres de l'état civil du lieu de naissance de l'adopté.

6) Quelles sont les mentions que doit contenir la transcription de l'adoption ?

La mention de la décision transcrite est faite en marge de l'acte de naissance de l'adopté, s'il est marié, elle est encore faite sur son acte de mariage et s'il a lui-même des enfants légitimes nés avant son adoption, sur leurs actes de naissance.

En cas d'adoption plénière, la transcription énonce le jour, l'heure et le lieu de naissance, le sexe de l'adopté ainsi que ses prénoms, tels qu'ils résultent du jugement d'adoption, les prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile des adoptants ou de l'adop-

tant et de son conjoint. Elle ne contient aucune indication relative à la filiation réelle de l'adopté.

La transcription tient lieu d'acte de naissance.

7) Y a-t-il un délai endéans lequel la décision prononçant ou refusant l'adoption doit intervenir ?

Le tribunal doit statuer dans les trois mois de la notification de la lettre de convocation du greffier.

La Cour statue d'urgence dans les deux mois de la notification de la lettre de convocation du greffier.

8) Si l'adoptant décède après le dépôt de la requête aux fins d'adoption, la procédure s'arrête-t-elle ?

Non, la procédure est continuée à la diligence de l'adopté s'il a plus de quinze ans au moment du décès de l'adoptant, et s'il y a lieu, l'adoption est prononcée.

Si cependant l'adopté mineur de quinze ans est l'enfant naturel de l'adoptant, la procédure est continuée à la diligence du ministère public.

Les ayants droit à la succession de l'adoptant peuvent remettre au ministère public tous mémoires et observations qu'ils jugent utiles.

Enfin si l'adoptant décède après avoir recueilli l'enfant en vue de son adoption plénière, la requête peut être introduite ou la procédure poursuivie en son nom par son conjoint survivant.

9) Quelles sont les voies de recours contre une décision refusant ou prononçant l'adoption ?

Il s'agit des voies de recours ordinaires : l'appel et le pourvoi en cassation.

Toutefois l'opposition est exclue en matière d'adoption, mais la tierce opposition est admise.

**Barbara Koops**



## Le Républicain gourmand

Alors, ces vacances ? Vous nous revenez en forme ? Pendant ce temps-là, à Luxembourg, l'ancien «Club 5» reprenait des «Colors» (5, rue Chimay, ☎ 26 202 803) avec une carte sympathique, souvent inventive, fraîche et de qualité, le «Thaï Céladon» se transportait au 1 de la rue du Nord, dans un cadre nouveau et raffiné avec ses mets toujours alléchants (une bonne idée de sortie anti-stress, 1, rue du Nord, ☎ 47 49 34) et l'«Audace» cartonnait d'entrée avec son équipe de choc (Fatima, Carlos, et Rita, Marc et Romain) aux commandes d'un bâtiment de croisière qui ne peut pas s'échouer : situation exceptionnelle en centre-ville, de la rue Notre-Dame au Bd Roosevelt, à travers un bar, un restaurant, une verrière et une terrasse, le tout communiquant et de belles proportions, décoration... (à la) cool. Bref, Ze endroit branché. Un seul bémol, si l'on peut dire, la sono dépasse très souvent, le soir au bar, et de loin, le seuil de tolérance (27, rue Notre Dame, ☎ 26 27 01 28).

Côté Maghreb, saluons l'ouverture de la « Maison Berbère ». Ses spécialités marocaines ont été mises en examen par des escouades successives de mages instructeurs qui reviennent tous avec un mandat d'amener vos amis à cette oasis. Ils vous en seront reconnaissants. Dépaysement garanti par le cadre qui sait être, chaleureusement et avec élégance, « de là-bas »; accueil



Pour recevoir gratuitement le  
Républicain du Coin renvoyez le  
coupon ci-dessous à l'Adfe

BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

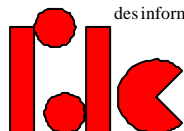
Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



amène. Quant à la cuisine (une dame à la barre), elle se distingue par l'originalité non pas de son répertoire, bien sûr, mais de la manière dont il est traité. Les viandes et les légumes, les bouillons, des cous-cous ou tajines, sont d'une grande finesse, parfumés sans excès et vous laissent une heureuse sensation de légèreté. Ne faites surtout pas l'impasse sur les entrées, qui vous donnent le La de la partition des saveurs qui vous attendent. N'hésitez pas non plus à accompagner tout ceci du « Médaille », vin que l'on vous proposera certainement (26, rue Glesener, ☎ 26 18 75 10). Toujours au Sud, « Il Vizio », pour une cuisine transalpine pleine d'authenticité, aux dires mêmes de leurs compatriotes, des membres des ambassades d'Italie et de France et de tous ceux qui investissent les lieux à midi tapant. Ils n'ont pas les deux pieds dans la même botte, ces italiens ! Quelle vivacité ! Ottavio et Saverio, avec toute la gentillesse et la bonne humeur dont leur peuple est capable, vous reçoivent comme des rois, des amis ou la famille, c'est pareil. Leurs pâtes (X variétés, sous Y préparations), leurs viandes et leurs légumes vous comblent. Ne loupez sous aucun prétexte leur buffet d'antipasti du samedi midi : un festival de goûts et de couleurs. On y trouve même de la scamorza, de la mozzarella «straciatella». Oui, bon, allez goûter. L'apéro maison, agréablement sans alcool, les assiettes et les produits de la vigne, un Illy, le limoncello, l'addition sympa et alla prossima, grazie ! La prochaine, qui devrait avoir lieu, à partir du 20 octobre environ, à leur nouvelle adresse, à Bonnevoie, en lieu et place du « Valentino », 121, route de Thionville. Ce sera « La Locanda ». ☎ 48 25 63.

Enfin, bienvenue au bar à vins/boutique des capucins, dans la rue du même nom, félicitations à William et son équipe, toujours en grande forme à la « Brasserie Mansfeld », 3, rue de la Tour Jacob, ☎ 43 90 11, et nos encouragements au « Steiler » (☎ 26 27 07 10), dont on nous assure que le service ne connaît plus les lenteurs du passé.

Pee-Wee

## L'agenda du coin

### MUSIQUE

**Chanter et dire Victor Hugo.** "Ce siècle avait deux ans (1802-2002)". Mélodies de Vierne, Saint-Saëns, Liszt, d'Indy, Berlioz et Lalo, sur des textes de Victor Hugo. Le 7 novembre à 20h au Théâtre des Capucins, Luxembourg. <http://www.echternachfestival.lu>. ☎ 72 99 40

**Moby.** Electronic pop. 8 novembre à 20h à l'Atelier. <http://www.atelier.lu>. ☎ 40 30 25

**Moleque de rua.** Spectacle de rock-rap et démonstration de capoeira par les enfants de la rue du Brésil. Le 19 octobre à 21h à la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette. ☎ 40 30 25. <http://www.kulturfabrik.lu>

### THÉÂTRE

**Voltaire's folies,** de Jean-François Prévand, 16,17,18,24,25, 26,29,30 octobre et 7,8,9 novembre, T.O.L, 143 route de Thionville, Luxembourg. ☎ 49 31 66

**Une visite inopportune,** de Copi, par une troupe de la Comédie-Française, le 24 novembre à 20h au Théâtre des Capucins ☎ 22 06 45.

### CONFÉRENCES

**Gènes / Ethique.** Journée de conférences sur le thème de la génétique organisée par les Rencontres européennes de Luxembourg. 19 octobre, de 9.00 à 18.00 au Centre de conférences du Kirchberg. Entrée libre. <http://www.relux.lu>

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

### Le Républicain du Coin, n°24

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

#### Ont participé à ce numéro :

Barbara Koops, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim et Henri-Pierre Saunier.

#### Imprimerie Polyprint

44, rue du Canal  
L-4050 Esch-sur-Alzette  
P/S.324